



**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
DU 6 MARS 2024**

Nombre de membres en exercice : 9

Date de convocation : 23 février 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
CHARENTE-MARITIME**

**Arrondissement
LA ROCHELLE**

**Canton
LA JARRIE**

**Commune
MONTROY**

L'an deux mille vingt-quatre le 6 mars à 19h30, les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Montroy, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Madame Viviane COTTREAU-GONZALEZ.

Présent(e)s : Viviane COTTREAU-GONZALEZ, Jean GONZALEZ, Aurélie NICOLET, Sébastien BONNEAU, Michèle DELÊTRE, Patrice BOURDILLIAT, Willy RZEPKA.

Absent ayant donné pouvoir : Erwan COLLIN à Jean GONZALEZ

Absente excusée : Isabelle GRENÉ

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Aurélie NICOLET est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 7
Nombre de membres ayant donné
pouvoir : 1
Nombre de membre absent excusé : 1

ORDRE DU JOUR

Adoption du PV du conseil d'administration du 17 octobre 2023

1. Approbation du compte de gestion 2023
2. Approbation du compte administratif 2023

Question diverse :

Préparation du budget 2024

Madame Viviane COTTREAU-GONZALEZ, Présidente, ouvre la séance à 19h35 et propose au conseil d'administration d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 17 octobre 2023. Aucune remarque n'est faite et le PV est adopté.

1. **Approbation du compte de gestion 2023**

Madame la Présidente expose qu'après s'être fait présenter le budget primitif du CCAS de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures;

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

- déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2. **Approbation du compte administratif 2023**

Madame la Présidente expose qu'il est proposé au Conseil d'administration d'examiner le compte administratif du budget du CCAS 2023 qui s'établit ainsi :

Investissement		
Dépenses	Prévus :	-
	Réalisé :	-
Recettes		
	Prévus :	-
	Réalisé :	-
Fonctionnement		
Dépenses	Prévus :	4 000
	Décision modificative 1 :	418 60
	Réalisé :	3 408,60
Recettes	Prévus :	4 000
	Réalisé :	4 000
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement :		-
Fonctionnement :		591.40
Résultat global :		591.40

Madame la Présidente donne la parole à Willy Rzepka.

Hors la présence de Madame la Présidente, le Conseil d'administration, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

- voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Question diverse :

Préparation du budget 2024

Madame la Présidente propose un prévisionnel pour le budget 2024 incluant le montant à verser pour la participation au GCSMS.

La date du prochain Conseil d'administration est fixée au mercredi 27 mars à 18h00.

La séance est levée à 19h50.

Viviane COTTREAU-GONZALEZ
Présidente



Aurélie NICOLET
Secrétaire de séance

